



Vlaanderen  
is materiaalbewust



RESUME  
COMPORTEMENT EN MATIERE  
DE PREVENTION ET DE TRI  
DE LA POPULATION FLAMANDE

ENQUETE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE 2021

SAMEN MAKEN WE  
MORGEN MOOIER

**OVAM**

[WWW.OVAM.BE](http://WWW.OVAM.BE)



**RESUME**

**COMPORTEMENT EN MATIERE**

**DE PREVENTION ET DE TRI**

**DE LA POPULATION FLAMANDE**

Enquête quantitative et qualitative 2021  
date de publication 29.04.2022



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Objet et but de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Méthodologie.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Résultats.....</b>	<b>4</b>
3.1	Enquête quantitative en ligne auprès de la population flamande	5
3.1.1	Comportement : limiter, éviter et trier les déchets	5
3.1.2	Motivations pour le tri	5
3.1.3	Démotivations pour le tri	6
3.1.4	Information	6
3.1.5	Mesures incitatives	6
3.1.6	Profils observés des ménages quand il s'agit d'éviter, de limiter et de trier les déchets ménagers	6
<b>3.2</b>	<b>Enquête quantitative réalisée par le biais de groupes de discussion</b>	<b>13</b>
3.2.1	Collecte des déchets dans la commune	15
3.2.2	Tri – Dans la pratique	15
3.2.3	Tri – Facteur de motivation	15
3.2.4	Tri - Obstacles possibles	15
3.2.5	Tri – Facteur de démotivation	16
3.2.6	Tri – mesures incitatives	16
3.2.7	Collecte des déchets/parc à conteneurs - Coût	16
3.2.8	Collecte des déchets/parc à conteneurs - Pistes d'amélioration envisageables	16
3.2.9	Communication	17
3.2.10	Prévention des déchets et réutilisation	17
3.2.11	Mesures à prendre prioritairement	17
<b>4.</b>	<b>Recommandations .....</b>	<b>17</b>
4.1	Mesures incitant à davantage/mieux trier les déchets ménagers	19
4.2	Mesures incitant à éviter de produire des déchets	20
4.3	Mesures d'accompagnement visant à limiter, éviter et trier les déchets ménagers résiduels	20

# 1. OBJET ET BUT DE L'ETUDE

L'étude doit permettre au commanditaire de se doter d'outils pour inciter, convaincre et amener les citoyens à produire moins de déchets ménagers en les évitant et en les triant.

Les résultats de l'enquête, tant qualitatifs que quantitatifs, doivent permettre à l'OVAM, à Fost Plus, aux intercommunales et aux autorités locales de mieux comprendre les motivations ou non des citoyens à trier correctement les déchets et à éviter d'en produire. L'analyse doit permettre de distiller des actions plus ciblées sur différents thèmes tels que le service, le prix, la communication, l'argumentation, les canaux d'information..., en tenant compte des différentes motivations et en opérant une distinction en fonction de la diversité de la population/des profils sociodémographiques.

L'étude doit apporter une réponse aux questions suivantes, à condition d'être pertinente par rapport au profil sociodémographique :

- Pourquoi une certaine fraction sélective se retrouve-t-elle encore parfois dans les déchets ménagers ou les encombrants ?
- Quels sont les facteurs de motivation et de démotivation pour réduire les déchets résiduels en évitant/triant des déchets qui peuvent être produits à la maison ?
- Dans quelle mesure le comportement conscient ou inconscient (attitude versus comportement) joue-t-il un rôle ?
- Quels sont les éléments susceptibles de convaincre les citoyens d'éviter finalement de produire des déchets résiduels (déchets ménagers et encombrants) ?
- Par quels canaux les informations sont-elles obtenues ?

La mise en œuvre finale des actions ou la définition de nouveaux axes de communication devraient aboutir à une nouvelle réduction de la quantité de déchets résiduels.

# 2. METHODOLOGIE

L'enquête quantitative a été menée auprès de 2 500 citoyens flamands âgés de 18 ans et plus par le biais d'un questionnaire en ligne.

Les résultats de cette étude quantitative ont été analysés en profondeur, affinés et complétés par les résultats de l'enquête qualitative réalisée par le biais de cinq groupes de discussion.

# 3. RESULTATS

Vous trouverez ci-après les principaux résultats de l'enquête réalisée auprès de la population flamande, d'une part, et des groupes de discussion, d'autre part.

## 3.1 ENQUETE QUANTITATIVE EN LIGNE AUPRES DE LA POPULATION FLAMANDE

Sont abordés successivement :

1. le comportement des Flamands lorsqu'il s'agit de limiter, d'éviter et de trier des déchets ménagers ;
2. les facteurs de motivation et de démotivation pour (ne pas) trier ;
3. les canaux d'information utilisés et souhaités ;
4. les mesures incitatives possibles visant à trier ou à éviter davantage/mieux les déchets ;
5. les six profils de ménage observés lorsqu'il s'agit de limiter, d'éviter et de trier.

### 3.1.1 Comportement : limiter, éviter et trier les déchets<sup>1</sup>

- Une liste de 16 fractions de déchets qui doivent toutes être triées a été présentée aux personnes interrogées. L'enquête montre que la grande majorité (≥ 80 %) trie ces fractions de déchets de manière régulière. Les fractions les moins triées et qui se retrouvent dans les déchets résiduels (16 % à 36 %) sont les restes alimentaires et les déchets organiques<sup>2</sup>, les barquettes et plats en aluminium, les petits plastiques durs ainsi que les films et sacs en plastique. Par ailleurs, 6 % des Flamands admettent brûler occasionnellement une fraction de déchets à la maison (principalement des déchets organiques et du papier/carton).
- Trois quarts des Flamands tentent de limiter autant que possible leur quantité de déchets. Afin de réduire leurs déchets ménagers, quatre Flamands sur cinq trient le mieux possible. De nombreux Flamands se tournent vers le marché de l'occasion pour donner ou vendre des biens qu'ils n'utilisent plus (sept sur dix) ; quatre Flamands sur dix achètent parfois eux-mêmes des biens d'occasion. Parmi ceux qui achètent un bien neuf, 40 % disent choisir un bien dont la durée de vie est plus longue.

Trois Flamands sur dix jettent parfois quelque chose dans leurs déchets résiduels tout en sachant que cette chose n'y a pas sa place. Les deux raisons principales qui poussent les personnes interrogées à ne pas trier correctement de temps en temps sont les suivantes : jeter les restes de nourriture, les déchets de fruits et légumes dans les déchets résiduels afin de pouvoir les sortir plus rapidement en vue de la collecte, et jeter des aliments dans leur emballage dans les déchets résiduels parce que l'on ne veut pas les retirer de leur emballage.

En cas de doute sur le sac ou le conteneur à déchets à utiliser, un quart des Flamands jettent leurs déchets dans les déchets résiduels.

### 3.1.2 Motivations pour le tri

- Les quatre raisons principales du tri des déchets ménagers (pour environ 80 % de la population flamande) sont les suivantes : c'est la bonne chose à faire ; cela fait partie de la routine quotidienne ; cela contribue à l'environnement ; et les règles de tri actuelles sont claires.

---

<sup>1</sup> Le terme « déchets résiduels » tel qu'il est utilisé dans le questionnaire et dans les conclusions : il doit être compris comme synonyme de « déchets ménagers » ; lors de l'élaboration du questionnaire, il a été décidé d'utiliser le terme « déchets résiduels » car il s'agit du terme communément utilisé et compris par les citoyens. Si le terme « déchets résiduels » est mentionné plus loin dans le rapport, il faut entendre par là « déchets ménagers ».

<sup>2</sup> Les déchets organiques ne font pas partout l'objet d'une collecte sélective ; dans ce cas, les déchets organiques se retrouvent à juste titre dans les déchets ménagers. La part des restes alimentaires et des déchets organiques qui se retrouvent dans les déchets résiduels dans les régions sans collecte de déchets organiques s'élève à 55 %, contre 28 % dans les régions avec collecte de déchets organiques.

### 3.1.3 Démotivations pour le tri

- Les trois raisons les plus fréquemment citées pour ne pas trier les déchets ménagers (pour environ 30 % des Flamands) sont les suivantes : l'idée qu'une grande partie des déchets triés finissent par se retrouver sur le même tas de déchets ; l'idée que l'on trie déjà suffisamment et qu'il n'est donc pas grave de faire une erreur de tri de temps en temps ; et enfin, le fait de ne pas avoir certains types de déchets en quantité suffisante pour pouvoir remplir un sac/conteneur distinct. Les réponses ne sont pas très contrastées ici – ni dans un sens positif, ni dans un sens négatif.

### 3.1.4 Information

- Le calendrier papier des déchets, suivi du site web de la ville ou de la commune, sont les canaux les plus fréquemment utilisés pour trouver des informations sur la collecte et le tri des déchets (pour environ 50 % à 60 %).
- Le canal par lequel les personnes souhaitent recevoir des informations et des conseils pour réduire les déchets est également le calendrier papier des déchets (50 %).

### 3.1.5 Mesures incitatives

- Plus de huit Flamands sur dix indiquent qu'ils pourraient être incités à trier (encore) davantage/mieux. Les deux mesures incitatives au tri les plus fréquemment mentionnées (pour environ quatre Flamands sur dix) sont : diminuer le coût de la collecte en porte-à-porte des fractions sélectives et indiquer clairement sur l'emballage ou le produit la manière dont il doit être trié.
- Afin d'éviter de produire des déchets, les principales mesures incitatives que la commune ou la ville peut prévoir (pour environ 30 % des Flamands) sont les suivantes : la mise à disposition de composteurs et bacs à compost ; la fourniture de sacs à provisions réutilisables ; l'organisation de foires d'articles d'occasion/de marchés aux puces ; ainsi que le prêt gratuit ou bon marché d'outils. Environ un quart des Flamands n'ont pas besoin de telles mesures incitatives pour éviter de produire des déchets.

### 3.1.6 Profils observés des ménages quand il s'agit d'éviter, de limiter et de trier les déchets ménagers

- Derrière les 34 facteurs de motivation et de démotivation en matière de réduction des déchets ménagers résiduels, on peut distinguer cinq composantes : 1) sensibilisation à l'environnement et à la durabilité, 2) objections, 3) limiter/éviter les déchets, avec un motif financier, 4) désintérêt et 5) sens du devoir et routine.
- Si l'on considère l'ensemble des cinq composantes, on peut distinguer six profils de ménages ou « groupes (de personnes) » qui, sur la base des déclarations des personnes interrogées, présentent la même attitude et le même comportement lorsqu'il s'agit d'éviter, de limiter et de trier les déchets ménagers. Il est ensuite possible de déterminer, pour chaque groupe, quelles mesures peuvent être prises pour inciter à un tri de meilleure qualité et plus fréquent et éviter de produire des déchets, et quels canaux d'information peuvent être utilisés pour atteindre le groupe.

### **3.1.6.1 Groupe 1 : citoyens indifférents - non intéressés (N=244)**

#### 3.1.3.1.1 Profil

- Le groupe 1 comprend les deuxièmes moins bons trieurs : ils sont les moins concernés par la sensibilisation à l'environnement et la durabilité, et ont le moins le sens du devoir et de la routine lorsqu'il s'agit de trier ; en outre, ils citent plus souvent des objections au tri et montrent un degré plus élevé de désintérêt pour le tri.
- Les personnes de ce groupe sont en moyenne plus jeunes (une proportion importante dans la tranche d'âge de 18 à 34 ans) et ont plus souvent que les autres groupes (sauf le groupe 4) des enfants âgés de 3 à 5 ans. Malgré une présence plus importante dans les tranches de revenus inférieures, la moitié d'entre eux déclarent pouvoir joindre les deux bouts ni difficilement, ni facilement.

#### 3.1.3.1.2 Besoins d'information

- Dans le groupe 1, le site web de la ville ou de la commune est le canal le plus fréquemment utilisé (33 %) pour rechercher des informations sur la collecte ou le tri des déchets ; le deuxième principal canal est le calendrier papier des déchets (26 %). La combinaison des deux canaux susmentionnés permet d'atteindre jusqu'à la moitié du groupe.  
18 % des personnes du groupe 1 ne souhaitent pas d'informations supplémentaires.
- Le groupe 1 préfère recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers par l'intermédiaire du calendrier papier des déchets (25 %). La mise à disposition de ces informations également via le site web de la commune, via le magazine ou le journal de la commune et via le calendrier des déchets en ligne porte la proportion atteinte dans le groupe 1 à 44 %.  
Pas moins de 31 % des personnes du groupe 1 n'ont pas besoin de ces informations (dans les cinq autres groupes, cette proportion varie entre 8 % et 22 %).

#### 3.1.3.1.3 Inciter : trier les déchets et réduire les déchets résiduels

- Les mesures qui auraient le plus d'effet dans le groupe 1 sur l'augmentation et/ou l'amélioration du tri et donc sur la réduction des déchets résiduels sont les suivantes : tout d'abord, réduire le coût de la collecte en porte-à-porte des fractions sélectives, puis simplifier les règles de tri et indiquer clairement sur l'emballage ou le produit comment trier.
- Environ un quart des Flamands du groupe 1 déclarent également ne pas avoir besoin de mesures incitatives pour trier davantage et/ou mieux.

#### 3.1.3.1.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- Le groupe 1 n'est pas seulement le groupe comprenant les deuxièmes moins bons trieurs, mais aussi celui comptant le nombre moyen le plus faible d'actions entreprises pour réduire les déchets ménagers.  
Un tiers des personnes du groupe 1 déclarent ainsi ne pas vouloir de mesures incitatives visant à éviter de produire des déchets.
- Les trois mesures qu'une ville ou commune peut prendre pour inciter de manière significative les personnes du groupe 1 à éviter de produire des déchets sont : l'organisation d'une foire d'articles d'occasion ou d'un marché aux puces ; le prêt gratuit ou à faible coût d'outils (p. ex. perceuses, outils de jardinage, etc.) ; et la mise à disposition de composteurs.

### **3.1.6.2 Groupe 2 : citoyen modal (qui trie relativement bien) (N=775)**

#### 3.1.6.2.1 Profil

- Les personnes du groupe 2 font partie des meilleurs trieurs (avec les groupes 5 et 6), mais citent un peu plus souvent (que les groupes 5 et 6) des raisons pour lesquelles elles ont parfois mal trié. Ce groupe ne se distingue pas sur le plan de l'attitude : il obtient des résultats moyens partout.

- On ne distingue pas non plus de résultats significatifs au regard des caractéristiques sociodémographiques : on les retrouve de la même manière dans toutes les catégories d'âge et dans tous les types de ménages ; cependant, on les retrouve un peu plus souvent dans les ménages de deux personnes. Bien que, comme le groupe 1, ces personnes appartiennent plus souvent aux classes de revenus inférieures, cela ne se traduit pas par un revenu subjectif plus faible.

#### 3.1.6.2.2 Besoins d'information

- Dans le groupe 2 (comme dans les groupes 3, 5 et 6), les deux canaux les plus fréquemment utilisés pour rechercher des informations sur la collecte et le tri des déchets sont le calendrier papier des déchets (62 %) et le site web de la ville ou commune (54 %) ; tous deux touchent environ huit personnes sur dix dans ce groupe.
- Le groupe 2 préfère recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers par le calendrier papier des déchets (52 %).

#### 3.1.6.2.3 Inciter : trier et réduire les déchets

- Les deux principales mesures qui peuvent inciter les personnes du groupe 2 à trier davantage et/ou mieux sont : d'une part, réduire le coût de la collecte en porte-à-porte des PMC, des déchets organiques et des déchets verts et, d'autre part, indiquer clairement sur l'emballage ou le produit comment trier.
- Dans le groupe 2, environ une personne sur dix déclare ne pas avoir besoin de mesure incitative.

#### 3.1.6.2.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- Dans le groupe 2, la mesure la plus fréquemment citée que les autorités locales peuvent prendre pour inciter à éviter de produire des déchets est la mise à disposition de composteurs et bacs à compost.
- Environ 1 personne sur 5 du groupe 2 indique ne pas souhaiter de mesure incitative pour éviter (davantage) de produire des déchets.

### **3.1.6.3 Groupe 3 : personnes négligentes jouissant d'un bon revenu (N=363)**

#### 3.1.6.3.1 Profil

- Les personnes du groupe 3 ont un comportement de tri plutôt moyen : elles ne sont pas les meilleures en matière de tri, mais pas les plus mauvaises non plus ; elles justifient parfois pourquoi elles n'ont pas trié correctement de manière délibérée.
- Elles se soucient peu de la sensibilisation à l'environnement et de la durabilité, ce qui se reflète également dans le moins bon résultat obtenu lorsqu'il s'agit d'éviter de produire des déchets et de les réduire (pour des raisons financières). Elles obtiennent un score plutôt moyen en ce qui concerne les autres composantes.
- Les personnes interrogées relevant du groupe 3 sont plutôt plus jeunes, principalement âgées de 18 à 49 ans. Ce groupe compte davantage de femmes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une composition familiale flagrante, on observe une présence légèrement plus élevée de ménages comptant des enfants âgés de 0 à 2 ans. Les personnes interrogées appartiennent plus souvent aux tranches de revenus les plus élevées et indiquent également plus souvent pouvoir facilement joindre les deux bouts chaque mois.

#### 3.1.6.3.2 Besoins d'information

- Dans le groupe 3 (comme dans les groupes 2, 5 et 6), les deux canaux les plus fréquemment utilisés pour rechercher des informations sur la collecte et le tri des déchets sont le calendrier papier des déchets (60 %) et le site web de la ville ou commune (46 %) ; tous deux touchent environ huit personnes sur dix dans ce groupe.

- Le groupe 3 préfère recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers par le calendrier papier des déchets (48 %).

#### 3.1.6.3.3 Inciter : trier et réduire les déchets

- Les mesures qui inciteraient déjà une proportion importante des personnes du groupe 3 à trier davantage et/ou mieux et donc à réduire les déchets résiduels sont : l'indication claire, sur l'emballage ou le produit, de la manière de trier, et la réduction du coût de la collecte en porte-à-porte des PMC, des déchets organiques et des déchets verts.
- Un peu plus d'environ une personne sur dix du groupe 3 ne souhaite pas de mesures incitatives visant à trier davantage ou mieux.

#### 3.1.6.3.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- Toujours dans le groupe 3, la mise à disposition de composteurs et de bacs à compost est la mesure la plus fréquemment citée par les autorités locales pour inciter à éviter de produire des déchets.
- Le groupe 3 est celui qui présente un comportement actuel « moyen » en matière de prévention des déchets ; cela ressort également de la grande proportion de personnes (environ 1 sur 3) qui ne souhaite pas de mesures incitatives pour éviter davantage de produire des déchets.

### **3.1.6.4 Groupe 4 : jeunes familles avec enfants qui ont des difficultés à joindre les deux bouts et ne trient pas bien (N=204)**

#### 3.1.6.4.1 Profil

- Les moins bons trieurs appartiennent au groupe 4 : ils citent le plus souvent - comme les personnes du groupe 1 - des raisons pour lesquelles il leur arrive parfois de jeter quelque chose à tort de manière délibérée dans les déchets résiduels.
- Leur moins bon comportement en matière de tri va de pair avec leur moins bonne attitude en matière de tri : ils ont le score le plus élevé en ce qui concerne les objections avancées pour ne pas trier, ainsi que le score le plus élevé en ce qui concerne le désintérêt pour le tri.
- Plus encore que le groupe 1, le groupe 4 compte principalement des personnes plus jeunes. C'est le groupe qui compte la plus grande proportion de familles avec enfants (dans les diverses catégories d'âge) et la taille moyenne des familles la plus élevée. Une plus grande proportion de personnes indique vivre encore chez leurs parents, ou déjà vivre avec un partenaire et des enfants. Une proportion plus importante que dans les autres groupes dit habiter dans un studio. Elles sont également plus susceptibles d'être des personnes qui ne vivent pas dans leur ville ou commune depuis très longtemps. Bien que les personnes de ce groupe relèvent de différentes tranches de revenus (et même plutôt des tranches de revenus supérieures), elles indiquent le plus souvent avoir des difficultés (très) importantes à joindre les deux bouts sur une base mensuelle.

#### 3.1.6.4.2 Besoins d'information

- Tout comme dans le groupe 1, le site web de la ville ou de la commune est le canal le plus fréquemment utilisé dans le groupe 4 pour rechercher des informations sur la collecte ou le tri des déchets (32 %) ; le deuxième principal canal est le calendrier papier des déchets (26 %). La combinaison des deux canaux susmentionnés permet d'atteindre jusqu'à la moitié du groupe.  
Le groupe 4 préfère également recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers par le calendrier papier des déchets (26 %, cf. groupe 1 une part moins élevée que dans les autres groupes).

#### 3.1.6.4.3 Inciter : trier et réduire les déchets

- Le groupe 4 comprend – comme c’est également le cas pour le groupe 1 – les personnes qui, en moyenne, trient le moins bien. Ici aussi, la réduction du coût de la collecte en porte-à-porte des PMC, des déchets organiques et des déchets verts est la mesure la plus fréquemment mentionnée pour trier davantage et/ou mieux, bien que la proportion soit ici beaucoup plus modeste que dans les autres groupes. Une deuxième mesure incitative de taille concerne une communication plus claire sur les tarifs du parc à conteneurs.
- 10 % des personnes du groupe 4 ne souhaitent pas de mesures incitatives visant à trier davantage et/ou mieux.

#### 3.1.6.4.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- Bien que le groupe 4 soit actuellement, en moyenne, le moins actif en matière de prévention des déchets par rapport aux autres groupes, les personnes de ce groupe peuvent être considérablement incitées à améliorer leur comportement en matière de prévention des déchets, puisque seulement une personne sur dix déclare ne pas vouloir de mesures incitatives.
- Les mesures que les autorités locales peuvent mettre en place pour les inciter de manière significative à éviter de produire des déchets sont : la fourniture de sacs à provisions réutilisables, le prêt gratuit ou bon marché d’outils et la mise à disposition de composteurs et bacs à compost.

### **3.1.6.5 Groupe 5 : les bons trieurs par sens du devoir et par routine jouissant de bons revenus (N=319)**

#### 3.1.6.5.1 Profil

- Le groupe 5 comprend (avec le groupe 6) les personnes affichant le meilleur comportement de tri : elles trient, en moyenne, le plus de fractions de déchets et citent le moins souvent de raisons pour lesquelles il leur arrive de jeter quelque chose à tort de manière délibérée dans les déchets résiduels.
- Leur comportement est motivé par le sens du devoir et la routine, plutôt que par la sensibilisation à l’environnement et la durabilité. Elles obtiennent le score le plus bas en ce qui concerne la mention d’objections au tri et, avec le groupe 6, obtiennent le score le plus bas pour la composante « désintéret pour le tri ».
- Le groupe 5 comprend des personnes plutôt âgées que nous pouvons classer dans différents types de ménages. Elles sont plus susceptibles de vivre dans une construction individuelle que dans un appartement et de jouir d’un bon revenu (tant objectivement que subjectivement).

#### 3.1.6.5.2 Besoins d’information

- Dans le groupe 5 (comme dans les groupes 2, 3 et 6), les deux canaux les plus fréquemment utilisés pour rechercher des informations sur la collecte et le tri des déchets sont le calendrier papier des déchets (67 %) et le site web de la ville ou commune (50 %) ; tous deux touchent environ huit personnes sur dix dans ce groupe.
- Le groupe 5 préfère recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers par le calendrier papier des déchets (54 %).

#### 3.1.6.5.3 Inciter : trier et réduire les déchets

- Les deux principales mesures qui peuvent inciter les personnes du groupe 5 à trier davantage et/ou mieux : l’indication claire, sur l’emballage ou le produit, de la manière de trier, et la réduction du coût de la collecte porte-à-porte des PMC, des déchets organiques et des déchets verts.
- Environ un quart des personnes du groupe 5 ne souhaitent pas de mesures incitatives visant à trier davantage et/ou mieux.

#### 3.1.6.5.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- La mise à disposition de composteurs et bacs à compost, ainsi que la fourniture de sacs à provisions réutilisables, l'organisation d'une foire d'articles d'occasion ou d'un marché aux puces, et le prêt gratuit ou bon marché d'outils, sont les principales mesures que les autorités locales peuvent prendre pour inciter les personnes du groupe 5 à éviter de produire des déchets.
- Le groupe 5 étant l'un des meilleurs pour ce qui est d'éviter de produire des déchets, un peu plus d'une personne sur trois déclare ainsi ne pas avoir besoin de mesures incitatives à cet égard.

### **3.1.6.6 Groupe 6 : bons trieurs un peu plus âgés (N=595)**

#### 3.1.6.6.1 Profil

- Comme le groupe 5, le groupe 6 comprend les personnes qui ont le meilleur comportement en matière de tri systématique des fractions spécifiques de déchets et qui ne jettent pas (occasionnellement) quelque chose à tort de manière délibérée dans les déchets résiduels.
- Contrairement à celles du groupe 5, les personnes du groupe 6 font preuve d'un haut degré de sensibilisation à l'environnement et à la durabilité et donc, d'un comportement visant à réduire les déchets/éviter d'en produire (avec un motif financier) beaucoup plus prononcé que dans le groupe 5. En outre, elles obtiennent également un score assez élevé en ce qui concerne le sens du devoir et la routine. Le groupe 6 se caractérise également par un faible score pour la composante « objections » et, avec le groupe 5, obtient le score le plus faible pour la composante « désintéret ».
- Le groupe 6 comprend les personnes dont l'âge moyen est le plus élevé. Il s'agit principalement de couples sans enfants, ainsi que d'une grande proportion de personnes seules, ce qui se traduit par la taille moyenne des familles la plus faible de tous les groupes. Bien qu'une grande partie de ce groupe appartienne aux tranches de revenus les plus faibles, une plus grande partie des personnes du groupe déclarent également pouvoir (très) facilement joindre les deux bouts.

#### 3.1.6.6.2 Besoins d'information

- Dans le groupe 6 (comme dans les groupes 2, 3 et 5), les deux canaux les plus fréquemment utilisés pour rechercher des informations sur la collecte et le tri des déchets sont le calendrier papier des déchets (72 %) et le site web de la ville ou commune (56 %) ; tous deux touchent environ huit personnes sur dix dans ce groupe.
- Parmi tous les groupes, le groupe 6 est celui qui cite le plus souvent le calendrier papier des déchets comme canal préféré pour recevoir des informations et des conseils sur la réduction des déchets ménagers (64 %).

#### 3.1.6.6.3 Inciter : trier et réduire les déchets

- Pour ceux qui le souhaitent, la première mesure est la réduction du coût de la collecte en porte-à-porte des PMC, des déchets organiques et des déchets verts, puis l'indication claire sur l'emballage ou le produit de la manière de trier.
- Environ 1 personne sur 5 du groupe 6 ne souhaite pas d'autres mesures incitatives visant à trier davantage et/ou mieux.

#### 3.1.6.6.4 Inciter : éviter de produire des déchets

- Les deux principales mesures qui, selon les personnes du groupe 6, peuvent être prises par les autorités locales pour les inciter à éviter davantage de produire des déchets, sont : la mise à disposition de composteurs et bacs à compost, suivie de la fourniture de sacs à provisions réutilisables.
- Environ un quart des personnes du groupe 6 ne veulent pas de mesures (supplémentaires) de la part des autorités locales pour éviter de produire des déchets ménagers.

## **3.2 ENQUETE QUANTITATIVE REALISEE PAR LE BIAIS DE GROUPES DE DISCUSSION**

D'une manière générale, autrement dit pour l'ensemble des cinq groupes de discussion, on constate peu de différences entre les différents profils de ménages en ce qui concerne les connaissances, le comportement et la perception en matière de tri, de réduction et de prévention des déchets.

Les discussions de groupe ont permis de tirer les conclusions principales énoncées ci-après.

### 3.2.1 Collecte des déchets dans la commune

- Les personnes sont généralement bien informées des modalités pratiques (quelles fractions et quand) de la collecte des déchets dans la ville ou la commune.
- Elles connaissent moins bien le coût (exact) des différentes fractions de déchets, notamment des déchets ménagers collectés à domicile et certainement des déchets collectés au parc à conteneurs.

### 3.2.2 Tri – Dans la pratique

- Les participants indiquent bien connaître les règles de tri actuelles pour les PMC et les déchets organiques. Toutefois, presque tous les profils de ménages ont des doutes quant à la manière de trier certains types de déchets (par exemple, les barquettes en aluminium, le polystyrène, les coquilles d'œufs, etc.).
- En cas de doute, les déchets sont généralement jetés avec les déchets résiduels ou glissés dans d'autres emballages (PMC). Les nouvelles règles en matière de déchets organiques soulèvent également des questions : coquilles d'œufs, litière pour chats, restes de viande,...
- Les produits alimentaires emballés périmés se retrouvent essentiellement dans les déchets résiduels de tous les profils de ménages.
- Quel que soit le profil du ménage, on constate que les participants ne se rendent pas très souvent au parc à conteneurs, et ce pour diverses raisons.

### 3.2.3 Tri – Facteur de motivation

- Les principales raisons pour lesquelles les participants trient sont : le coût (le tri est moins cher/les déchets résiduels sont plus chers que les PMC/déchets organiques/papier et carton), des considérations environnementales, l'habitude et une obligation (sociale/légale).
- Bien qu'ils ne connaissent souvent pas le coût exact des différentes fractions de déchets collectées, presque tous les participants sont convaincus que le tri revient moins cher que le fait de tout mettre dans les déchets résiduels.

### 3.2.4 Tri - Obstacles possibles

- Les participants disposent généralement dans leur cuisine de poubelles séparées pour les déchets résiduels et les PMC, et certains en disposent également pour les déchets organiques ; les déchets de cuisine sont donc généralement bien triés.
- On constate cependant que les personnes qui 1) vivent en appartement, 2) et/ou disposent de moins d'espace (extérieur) pour installer des sacs/conteneurs à déchets, et/ou 3) ont peu de déchets (par exemple les personnes seules), jettent plus souvent leurs déchets organiques avec leurs déchets résiduels (surtout en été, cf. nuisance olfactive).
- Les déchets générés dans d'autres endroits de la maison (par exemple, les toilettes, la salle de bains, la chambre à coucher) qui ne comportent généralement qu'une seule poubelle sont moins bien triés et finissent dans les déchets résiduels ; seules exceptions à cette règle : les rouleaux de papier toilette et les emballages PMC de grande taille (par exemple, les bouteilles de shampoing, les tubes de mousse à raser, etc.).
- Les deux principaux obstacles à l'accès au parc à conteneurs sont l'absence de transport (personnel) (surtout pour les déchets encombrants) et les heures d'ouverture limitées (pendant les heures de bureau, trop de monde le samedi, obligation de prendre rendez-vous).

### 3.2.5 Tri – Facteur de démotivation

- Les principales raisons incitant à ne pas trier, ou à ne pas trier correctement, sont : le manque de temps, la paresse, des règles de tri peu claires, mais aussi l'incertitude concernant la gestion finale des déchets triés. Les participants ont l'impression qu'une grande partie des déchets triés, ainsi que des déchets résiduels, sont brûlés, fondus, broyés et/ou « expédiés » vers le tiers monde.
- Pour certains, la combinaison de différents matériaux d'emballage (et donc la séparation des différents emballages) est également une raison de ne pas trier les déchets et de les éliminer avec les déchets résiduels.

### 3.2.6 Tri – mesures incitatives

- À la question de savoir comment motiver les personnes à produire moins de déchets et/ou à (mieux) trier leurs déchets, les principales mesures incitatives citées sont : l'introduction de consignes et la réduction du coût de la collecte (en porte-à-porte, ainsi que dans les parcs à conteneurs) des déchets triés (en particulier pour ceux qui ont des difficultés financières, par exemple un sac PMC gratuit ou au moyen d'une allocation).
- D'autres mesures incitatives sont mentionnées à plusieurs reprises : des règles de tri plus claires ; augmenter le coût des produits comportant beaucoup d'emballages ou diminuer le coût des produits sans emballage ou en comportant peu ; prévoir une stratégie de récompense par rapport à une stratégie de sanction pour ceux qui trient bien et mal, respectivement ; et enfin, la sensibilisation/l'information des citoyens sur l'importance de bien trier (y compris ce qu'il advient des déchets triés).

### 3.2.7 Collecte des déchets/parc à conteneurs - Coût

- En général, les participants sont d'avis que le prix de la collecte en porte-à-porte des déchets résiduels est correctement établi car, selon eux, le coût est largement lié à leur propre comportement de consommation,
- malgré le fait que, selon les participants, une augmentation de prix pourrait engendrer une réduction des déchets. Les groupes de discussion insistent sur la nécessité d'une compensation en cas d'augmentation de prix, notamment pour les personnes en difficulté financière.
- Un certain nombre de participants estiment que la collecte des fractions payantes des déchets dans le parc à conteneurs est devenue coûteuse, à l'exception de ceux qui bénéficient de passages gratuits ou de x kilogrammes gratuits.
- Dans ce contexte, il convient également de noter l'absence d'harmonisation en ce qui concerne l'organisation et la tarification entre les villes et les communes.

### 3.2.8 Collecte des déchets/parc à conteneurs - Pistes d'amélioration envisageables

- Tous les profils de ménages citent une collecte en porte-à-porte plus fréquente des déchets triés, ainsi que des déchets résiduels, en tant que piste d'amélioration envisageable pour la collecte des déchets en porte-à-porte ; il existe également une forte demande pour la collecte à domicile du verre. Certains participants mentionnent également une collecte gratuite à domicile des déchets (par ex. tous les six mois).
- Des heures d'ouverture plus larges, flexibles, et un coût moins élevé (ou davantage de fractions de déchets gratuites) sont cités en tant que pistes d'amélioration envisageables de la collecte des déchets par le parc à conteneurs.
- Outre l'harmonisation du fonctionnement et de l'organisation des parcs à conteneurs en Belgique, la création d'un parc à conteneurs éphémère ou mobile est également considérée comme une piste d'amélioration envisageable.

### 3.2.9 Communication

- Tous les profils de ménages s’informent en premier lieu au moyen du calendrier (papier) des déchets. Le magazine d’information de la ville ou de la commune sert également à cette fin.
- Les outils numériques suivants sont également mentionnés : les médias sociaux, l’application Recycle! et le site web de la ville ou commune.
- En cas de changement des règles de tri ou d’autres questions relatives à la collecte des déchets, les participants préfèrent être informés par écrit, par exemple au moyen d’un dépliant lors de l’achat de nouveaux sacs poubelles ou d’un dépliant dans la boîte aux lettres. Ces informations peuvent ensuite également être diffusées via les médias sociaux, par courrier électronique ou dans un spot télévisé.

### 3.2.10 Prévention des déchets et réutilisation

- Pour réduire les déchets, les participants - tous profils de ménages confondus - déploient déjà les efforts suivants : acheter moins/de manière plus responsable ; réutiliser/réparer/vendre des biens ; acheter des produits comportant moins ou pas d’emballage ; composter et boire l’eau du robinet.
- Afin de réduire encore davantage les déchets à l’avenir, les personnes interrogées indiquent - pour tous les profils de ménages - qu’il est possible d’y parvenir en achetant encore moins/de manière plus responsable, ainsi qu’en achetant encore plus de produits comportant peu ou pas d’emballage.  
En outre, les participants sont disposés - bien que dans une moindre mesure - à déployer les efforts suivants : payer une consigne ; participer à l’économie du partage ; aménager un potager/pratiquer le compostage ; et acheter moins d’emballages en plastique (plutôt du verre).
- Tous les profils de ménages sont d’avis qu’ils trient mieux que par le passé et qu’ils produisent dès lors moins de déchets résiduels.

### 3.2.11 Mesures à prendre prioritairement

- Selon les participants, afin d’améliorer le tri/la limitation des déchets, il convient de donner la priorité à : la communication sur l’importance du tri ; la manière de trier (PMC et déchets organiques) ; et la gestion finale des déchets triés.
- En outre, on s’attend à ce que des mesures financières aient également un effet sur le comportement de tri, par exemple en rendant les déchets résiduels plus chers et les déchets triés moins chers, en récompensant les bons comportements de tri et en sanctionnant les moins bons, ainsi qu’en instaurant des consignes.
- Parmi les mesures également susceptibles d’être prises figurent le développement de la collecte à domicile de fractions de déchets, l’harmonisation de la collecte et du tri des déchets entre les villes et les communes ainsi que l’incitation des producteurs à utiliser moins d’emballages.

## 4. RECOMMANDATIONS

La finalité de l’étude sur le comportement de tri est de donner un aperçu des actions susceptibles de persuader les citoyens d’optimiser leur comportement en matière de tri.

L’étude vise à permettre à l’OVAM de se doter d’outils pour inciter, convaincre et amener (encore plus) les citoyens à produire moins de déchets en les évitant et en les triant.

Vous trouverez dès lors ci-après une série de recommandations de mesures à prendre à cet égard, lesquelles peuvent être distinguées comme suit :

1. mesures incitant à davantage/mieux trier les déchets ménagers ;
2. mesures incitant à éviter de produire des déchets ; et
3. mesures d'accompagnement visant à limiter, éviter et trier les déchets ménagers résiduels

## 4.1 MESURES INCITANT A DAVANTAGE/MIEUX TRIER LES DECHETS MENAGERS

### 1 | Réduire le coût de la collecte en porte-à-porte des déchets triés et augmenter parallèlement le coût des déchets ménagers résiduels

Le Flamand a conscience que la collecte en porte-à-porte des déchets résiduels<sup>3</sup> est plus coûteuse que les autres fractions de déchets triés. Néanmoins, certaines fractions de déchets à trier sont encore délibérément jetées dans les déchets résiduels.

Pour tous les profils de ménages de l'étude, une réduction du coût des déchets triés apparaît comme l'une des principales mesures - sinon la plus importante - qui les incitera à trier davantage/mieux.

Cette mesure est approuvée par tous les groupes de discussion, bien qu'ils la lient à une augmentation du coût de la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels.

Afin de compenser les éventuels effets négatifs, une allocation peut être prévue pour les Flamands disposant de ressources financières limitées.

### 2 | Règles de tri : simplifier et améliorer la communication Responsabiliser et sensibiliser les producteurs

Il ressort de l'enquête, ainsi que des groupes de discussion, que certaines fractions de déchets à trier se retrouvent avec les déchets résiduels en raison de doutes ; cela concerne principalement les PMC (par exemple, les barquettes en aluminium, les sacs en plastique,...), mais aussi les déchets de cuisine (par ex., les coquilles d'œufs).

La simplification et l'harmonisation des règles de tri (entre les communes) peuvent contribuer à réduire les déchets ménagers résiduels.

Tous les groupes de discussion font remarquer que les règles de tri doivent être suffisamment cohérentes (le changement suscite la confusion et entraîne davantage de déchets résiduels).

Par conséquent, le producteur a également un rôle à jouer dans ce domaine, en produisant moins d'emballages en général, et en particulier des emballages composites, et en indiquant sur les emballages comment ceux-ci doivent être triés. Il est conseillé de responsabiliser et de sensibiliser les producteurs à cet égard.

Étant donné qu'il existe un besoin d'informations claires sur les règles de tri, autrement dit, les modalités pratiques, les exemples concrets et l'indication de la catégorie de chaque déchet, il ressort de l'enquête et des groupes de discussion que des efforts doivent être déployés pour améliorer la communication et l'information à ce sujet. Pour tous les profils de ménages, le canal privilégié est le calendrier papier des déchets, suivi du site web et du bulletin d'information de la commune, ainsi que du calendrier des déchets en ligne.

Si de nouvelles règles de tri sont adoptées, les participants préfèrent en être informés par un dépliant dans leur boîte aux lettres et/ou une fiche d'information jointe aux sacs PMC. Ces outils peuvent bien sûr aussi être utilisés pour sensibiliser aux fractions de déchets qui sont actuellement souvent mal triées.

---

<sup>3</sup> Le terme « déchets résiduels » tel qu'il est utilisé dans le questionnaire et dans les conclusions : il doit être compris comme synonyme de « déchets ménagers » ; lors de l'élaboration du questionnaire, il a été décidé d'utiliser le terme « déchets résiduels » car il s'agit du terme communément utilisé et compris par les citoyens. Si le terme « déchets résiduels » est mentionné plus loin dans le rapport, il faut entendre par là « déchets ménagers ».

### 3 | Tarification du parc à conteneurs

Il ressort des groupes de discussion que la tarification des différentes fractions de déchets collectées au parc à conteneurs est moins bien connue ; par ailleurs, la collecte des déchets au parc à conteneurs est perçue comme onéreuse.

Une meilleure communication sur la tarification des différentes fractions (autrement dit, payant ou non payant) peut apporter une réponse à cette question - certainement, comme le montre l'enquête, cela peut inciter les profils de ménages les plus mauvais trieurs à trier davantage/mieux.

#### 4.2 MESURES INCITANT A EVITER DE PRODUIRE DES DECHETS

L'enquête montre que les autorités locales peuvent inciter les citoyens à éviter de produire des déchets.

Les deux mesures qui auraient le plus d'effet sur tous les profils de ménages sont la mise à disposition de composteurs et bacs à compost ainsi que la fourniture de sacs à provisions réutilisables. Si les autorités locales fournissaient les deux, cela inciterait environ la moitié des bons trieurs et environ un tiers des moins bons trieurs à éviter (davantage) de produire des déchets.

Deux mesures incitatives supplémentaires que les autorités locales pourraient prendre - et qui inciteraient surtout les moins bons trieurs à éviter de produire des déchets - sont l'organisation d'une foire d'articles d'occasion ou d'un marché aux puces, ainsi que le prêt gratuit ou bon marché d'outils. Ces mesures permettraient d'atteindre au total au moins la moitié des moins bons trieurs.

La mise en œuvre des quatre mesures ci-dessus peut donc s'avérer assez efficace, et ce, pour tous les profils de ménages.

#### 4.3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VISANT A LIMITER, EVITER ET TRIER LES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

- Outre une meilleure communication sur les règles de tri et la tarification du parc à conteneurs, une (meilleure) communication sur l'importance du tri, mais surtout sur ce qu'il advient des déchets triés, peut également avoir un effet. Tant l'enquête que les groupes de discussion montrent que l'importance du tri est remise en question parce que les personnes ne savent pas (avec certitude) ce qu'il advient des déchets triés (incinérés, transportés,... ?).
- En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des parcs à conteneurs, des heures d'ouverture plus larges et plus flexibles pourraient constituer une mesure qui, d'une part, pourrait encourager les personnes qui, actuellement, ne vont pas ou peu au parc à conteneurs, à s'y rendre, et d'autre part, pourrait être bénéfique pour celles qui s'y rendent déjà (autrement dit, les meilleurs trieurs relevant de la population active).

- Outre l’harmonisation en matière de règles de tri au-delà des frontières communales, les groupes de discussion demandent une plus grande harmonisation dans l’organisation et le fonctionnement des parcs à conteneurs entre les communes.
- En plus de sanctionner ceux qui ne trient pas (bien), on observe également une demande manifeste en faveur d’une stratégie de récompense pour les bons trieurs (par exemple, en remettant des bouteilles en plastique vides en échange d’un ticket, un bon à valoir,...).  
Les groupes de discussion ont également mentionné l’instauration de consignes comme une mesure à prendre dans le cadre de la réduction des déchets résiduels.
- Enfin, la collecte plus fréquente des fractions de déchets couramment triées serait une autre mesure qui pourrait, à la marge, toucher l’ensemble de la population, et en particulier les personnes qui vivent en milieu urbain, dans un appartement ou une petite maison (sans jardin), qui ont une quantité de déchets relativement importante [par exemple, les familles avec des enfants (en bas âge)], qui produisent une quantité de déchets relativement faible (par exemple, les personnes seules), tout en combinant ces mesures avec la mise à disposition de sacs/conteneurs à déchets de taille plus réduite.